

CONTRIBUTIONS DES SERVICES PUBLICS FÉDÉRAUX AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Rapport des membres de la CIDD (2016-2018)
Version synthétique

Approuvé le 21 mars 2019 par la



Commission Interdépartementale
pour le Développement Durable





SOMMAIRE

1. AVANT-PROPOS
2. INTRODUCTION
 - 2.1. LES « SUSTAINABLE DEVELOPMENT GOALS » (SDGs)
 - 2.2. LES MÉCANISMES DE RAPPORTAGE
3. LA MISE EN ŒUVRE DES SDGs
PAR LES SERVICES PUBLICS FÉDÉRAUX
 - 3.1. UNE APPROCHE COORDONNÉE
 - 3.1.1. LE RÔLE DE LA CIDD
 - 3.1.2. LA CIDD ET LES SDGs
 - 3.2. LES ACTIONS ET MESURES MENÉES PAR
LES SPF CONTRIBUANT À ATTEINDRE LES SDGs

01

AVANT- PROPOS

Les membres de la Commission interdépartementale pour le développement durable (CIDD) présentent, à travers ce rapport, le bilan de trois années de mise en œuvre des Sustainable Development Goals (SDGs) au niveau fédéral. Il s'agit des objectifs de développement durable adoptés par les Nations Unies en septembre 2015, que plus de 150 pays, dont la Belgique, se sont engagés à atteindre à l'horizon 2030.

La période couverte par ce rapport est anormalement courte. Mais elle s'explique par le fait que, théoriquement, il a pour vocation de présenter l'état de la mise en œuvre du Plan Fédéral de Développement Durable (PFDD) au sein de chaque service public fédéral à la fin d'une législature. Or, aucun PFDD n'a été adopté sous la législature qui s'achève.

Les services publics fédéraux ne sont pourtant pas restés inactifs en matière de développement durable. Ils ont pris des initiatives et mené des actions, soit individuellement, soit en partenariat avec d'autres organisations. L'adoption des SDGs leur a cependant fourni, en milieu de législature, un nouveau cadre de référence. Un cadre porteur de transformation de notre mode de développement, universel dans sa mise en œuvre et intégré dans les domaines qu'il couvre et les acteurs qu'il implique. Les services publics fédéraux se sont appropriés ces nouveaux enjeux au sein de la CIDD. C'est la raison pour laquelle cette édition du rapport des membres de la CIDD couvre la période 2016-2018.

Nous formons le vœu qu'il servira à fournir des informations à la société civile et aux décideurs politiques dans le cadre de la préparation d'un prochain Plan Fédéral de Développement Durable.

Nous tentons de vous présenter cette somme d'informations de façon accessible au travers d'une synthèse par SDG, agrémentée de quelques interviews, bonnes pratiques et informations utiles. Nous espérons que vous y ferez de belles découvertes, démontrant la nécessité et la plus-value d'une politique fédérale de développement durable.

Dieter Vander Beke,
Président de la CIDD

02

INTRODUCTION

2.1. LES « SUSTAINABLE DEVELOPMENT GOALS » (SDGs)

Lors du Sommet sur le développement durable qui s'est tenu en septembre 2015 à New York, les 193 États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont adopté officiellement un nouveau programme de développement durable intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ».

Ces 17 nouveaux Objectifs de développement durable (SDGs), qui font suite aux objectifs du Millénaire, tendent à répondre aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. Ils concernent des domaines d'une importance cruciale : l'humanité, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats.

Pour les 15 années qui suivent, les SDGs, assortis de 169 cibles, forment un plan d'action à l'échelle internationale qui vise à remettre la planète sur la voie d'un développement durable.

Ils sont par essence globaux et applicables universellement, compte tenu des réalités, des capacités et des niveaux de développement des différents pays et dans le respect des priorités et politiques nationales. Tous les pays et toutes les parties prenantes doivent agir de concert pour mettre en œuvre ce plan d'action, pays développés comme pays en développement. Si des cibles idéales sont définies à l'échelle mondiale, c'est à chaque État qu'il revient de fixer ses propres cibles au niveau national pour répondre aux ambitions mondiales tout en tenant compte de ses spécificités.

Ces objectifs ne font qu'un et sont indissociables. Ils ne sont pas indépendants les uns des autres et doivent être abordés avec une approche intégrée pour être porteurs de transformation, y compris en ce qui concerne les moyens de leur mise en œuvre.

2.2. LES MÉCANISMES DE RAPPORTAGE

Le présent rapport des membres se fonde sur divers mécanismes de rapportage auxquels la CIDD a eu recours au cours de la période 2016-2018. Il s'agit de :

- La *National Voluntary Review (NVR)* : le 18 juillet 2017, la Belgique a présenté un rapport national volontaire aux Nations Unies lors du High Level Political Forum. Ce Forum est la plateforme centrale sur la scène internationale où se réunissent tous les pays afin de s'entretenir des progrès en matière de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
- La base de données de la CIDD : initiée par l'Institut Fédéral pour le Développement durable (IFDD) depuis 2016, cette base de données en ligne et sécurisée permet aux services publics fédéraux de faire un état des lieux de leur stratégie d'intégration des objectifs de développement durable, à la fois dans les missions qui constituent leur cœur de métier et dans leur mode de fonctionnement interne.

- Les rapports d'activités annuels des Cellules de Développement durable : intégrés au rapport annuel de la CIDD, les rapports d'activités des Cellules DD présentent à la fois les activités propres aux Cellules, les mesures et actions des SPF/SPP qui contribuent à un développement durable.

D'autres documents ont également servis à rassembler les actions listées au chapitre 3 : les rapports annuels de certains services publics fédéraux ou de certaines directions générales, les communiqués de presse publiés sur le site Presscenter, les actualités diffusées via les sites web officiels, les brochures et publications disponibles sur les canaux de communication, les notes de politique générale des ministres ainsi que les plans d'action des services publics fédéraux en matière de développement durable.

La liste des actions étant extensible à l'infini, elle a fait l'objet d'une sélection afin de ne retenir que les plus impactantes, novatrices et/ou exemplatives. Elle n'a donc aucunement la prétention d'être exhaustive.

03

3.1.1. Le rôle de la CIDD

3.1. UNE APPROCHE COORDONNÉE

La CIDD est chargée de préparer et de coordonner le suivi des actions des services publics fédéraux en matière de développement durable.

Elle a également pour mission légale :

- De suggérer des pistes à l'Institut Fédéral pour le Développement durable (IFDD) et des thèmes au Bureau fédéral du plan dans leurs missions visées par la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable, modifiée par la loi du 30 juillet

2010 et par la loi du 15 janvier 2014, et de veiller à leur bon déroulement ;

- De coordonner le rapport des membres, qu'ils sont tenus de rédiger 18 mois avant la fin du Plan fédéral de Développement durable (PFDD) en cours ;
- De préparer l'avant-projet de PFDD et le projet de PFDD ;
- De formuler une proposition concernant les modalités de consultation de la population sur l'avant-projet de PFDD.

LA MISE EN ŒUVRE
DES SDGs PAR
LES SERVICES PUBLICS
FÉDÉRAUX



3.1.2. La CIDD et les SDGs

Depuis l'adoption des SDGs aux Nations Unies en septembre 2015 et leur entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016, la CIDD a fait de ces 17 objectifs le thème central de la politique fédérale de développement durable. *La collaboration entre les différentes entités fédérales a permis de mettre en œuvre des projets importants, contribuant à la construction d'une approche objective et qualitative de cette politique. En voici les principaux axes, par le biais de trois exemples :*

- **Un travail d'inventaire pour donner corps à la 1^{ère} Voluntary National Review (VNR)**

Le 18 juillet 2017, la Belgique a présenté sa première *Voluntary National Review* aux Nations Unies lors du High Level Political Forum. Ce Forum est la plateforme centrale sur la scène internationale où se réunissent tous les pays afin de s'entretenir des progrès en matière de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les membres de la CIDD ont activement contribué à la rédaction de ce rapport, coordonné par le SPF Affaires Étrangères en identifiant des politiques contribuant aux SDGs tant en Belgique qu'au niveau international.

- **Une mesure de l'écart entre la situation actuelle et la situation attendue en 2030**

Au printemps 2016, la CIDD a collaboré à un travail d'inventaire des engagements contribuant déjà aux SDGs, à l'initiative de l'Institut Fédéral pour le Développement Durable (IFDD). L'étape suivante a été de confier, à un consortium de chercheurs, la mission d'analyser l'écart entre :

- d'une part, les engagements et projets des autorités fédérales (ministres et services publics fédéraux) identifiés comme contribuant à une démarche de développement durable ;
- et d'autre part, la situation souhaitée en 2030 telle qu'elle est décrite au travers des SDGs.

La question centrale posée par cette étude est : Les engagements fédéraux sont-ils suffisants pour placer la Belgique dans la trajectoire permettant d'atteindre les cibles SDGs ?

Vous pouvez consulter [l'intégralité de cette étude sur le site SDGs.be](#).

- **Un projet-pilote soutenir des services publics fédéraux dans l'analyse de leurs enjeux prioritaires en lien avec les SDGs**

En 2018, quatre services publics fédéraux ont souhaité participer à un projet-pilote très novateur coordonné par l'IFDD. Il s'agit des SPF Finances, Économie, Emploi et Mobilité. L'objectif est d'accompagner ces quatre SPF dans l'analyse de leur matérialité (au sens des lignes directrices GRI-4) et de confronter le résultat de cette analyse avec les SDGs. Ces institutions peuvent ainsi voir clairement où se situent leurs enjeux prioritaires en matière de développement durable et définir des objectifs y contribuant. Ce projet-pilote s'achèvera en mars 2019.

Dans un premier temps, il apparaissait important d'informer et de sensibiliser tous les acteurs pour qu'ils s'approprient les SDGs, qu'ils identifient leur part de responsabilité afin de les mettre en œuvre. Aujourd'hui, ce travail d'appropriation doit se poursuivre afin d'élargir le nombre d'organisation contribuant aux SDGs. Par ailleurs, à côté de l'alignement des initiatives existantes au regard des SDGs, il est crucial aujourd'hui de proposer de nouvelles actions pour combler les carences identifiées et répondre à l'ambition du Programme de développement durable à l'horizon 2030 d'être porteur d'une transformation de notre mode de développement.

3.2. LES ACTIONS ET MESURES MENÉES PAR LES SPF CONTRIBUANT À ATTEINDRE LES SDGs



SDG 1 : ÉLIMINER LA PAUVRETÉ SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE

BON À SAVOIR : DES FAITS ET DES CHIFFRES

Les trois indicateurs suivants sont utilisés pour mesurer la pauvreté, dans le cadre de la politique européenne : 1) risque de pauvreté sur la base du revenu, 2) privation matérielle grave et 3) ménages à très faible intensité de travail.

Selon l'enquête [EU-SILC 2017](#), 15,9 % de la population belge connaît un risque de pauvreté si on se base sur le revenu ; 5,1 % de la population souffre de privation matérielle grave et 13,5 % de la population belge entre 0-59 ans vit dans un ménage à très faible intensité de travail. La valeur de l'indicateur européen « risque de pauvreté ou exclusion sociale » pour la Belgique, s'élève à 20,3 %.

Source : [Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale](#)

La stratégie globale de lutte contre la pauvreté est l'instrument de choix du gouvernement fédéral. Ainsi, le 3^e Plan d'action fédéral de Lutte contre la pauvreté (2016-2019) vise à assurer une approche holistique des différents domaines et compétences du fédéral. Il identifie 6 axes de travail par le biais desquels sont développées des actions :

1. Assurer la protection sociale de la population ;
2. Réduire la pauvreté infantile ;
3. Améliorer l'accès à l'emploi par l'activation sociale et professionnelle ;
4. Intensifier la lutte contre le sans-abrisme et les mauvaises conditions de logement ;
5. Garantir le droit à la santé ;
6. Rendre les services gouvernementaux accessibles à tous.

Sur le plan international, les projets mis en œuvre par l'Agence belge de développement Enabel, dans 20 pays, visent à contribuer à l'éradication de la pauvreté et à créer un monde plus équitable et plus durable. Ces projets se focalisent sur l'autonomisation des femmes pour éliminer l'extrême pauvreté. ■

**1 PAS
DE PAUVRETÉ**



SDG 2 : ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, AMÉLIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE

2 FAIM
«ZÉRO»



L'actuel Plan d'action fédéral en matière de Nutrition et de Santé court jusqu'en 2020. Il tend à mettre en œuvre une politique fédérale de promotion des habitudes alimentaires et modes de vie sains. L'objectif est de réduire de façon significative l'incidence des maladies liées à une mauvaise alimentation et à la sédentarité qui impactent lourdement qualité de vie et budgets de santé. Une attention particulière est portée à l'amélioration de la qualité nutritionnelle des produits en concertation avec les opérateurs du secteur alimentaire (industrie alimentaire, détaillants, traiteurs et restaurateurs).

Il s'articule sur 5 axes stratégiques, renforcés par le biais d'actions concrètes à tous les

niveaux de pouvoir (fédéral, communautaire, régional et communal) :

1. L'engagement du secteur privé ;
2. L'allaitement maternel et la dénutrition ;
3. Les carences en micro-nutriments ;
4. Les monitorings et enquêtes alimentaires ;
5. La recherche scientifique en nutrition.

Sur le plan international, la Coopération belge au développement s'est engagée à allouer 15 % de l'aide publique belge au développement à l'agriculture et à la sécurité alimentaire. Ces dernières années, un taux moyen de 13 % a été atteint. Elle s'est fixé pour objectif de stimuler l'entreprenariat durable dans

l'ensemble de la chaîne agroalimentaire et à améliorer ainsi la sécurité alimentaire. Considéré comme un entrepreneur social, l'agriculteur occupe une place centrale et il convient de renforcer ses capacités. Dans ce contexte, trois domaines d'intervention sont mis en évidence :

- la promotion de la participation des agriculteurs aux marchés et aux chaînes de valeur ;
- la contribution à la bonne gouvernance ;
- et le soutien à la recherche et l'innovation.

Trois thèmes transversaux constituent par ailleurs le fil conducteur le fil rouge qui



traverse la politique belge de développement en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire :

- la nutrition ;
- l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes ;
- l'agriculture durable.

La Coopération belge tient également compte

des stratégies agricoles nationales des pays partenaires et des initiatives régionales telles que le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA). La Belgique reconnaît aussi le rôle des acteurs de la coopération multilatérale, et plus spécifiquement celui du Comité de la Sécurité alimentaire mondiale de la FAO, dans le développement de l'agriculture et la garantie de la sécurité alimentaire. ■



BONNE PRATIQUE : LE SPP INTÉGRATION SOCIALE VEILLE À LA QUALITÉ DES PRODUITS ALIMENTAIRES DISTRIBUÉS AUX PLUS DÉMUNIS

Grâce au Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD), le SPP Intégration Sociale fournit chaque année à environ 358 CPAS et 419 associations, en collaboration avec les 9 banques alimentaires du pays, des produits à distribuer gratuitement aux plus démunis à travers toute la Belgique. La liste des produits s'améliore d'année en année. Ainsi, en 2017 et en 2018, diverses améliorations y ont été apportées :

- ajout d'un café et d'un chocolat noir issus du commerce équitable ;

- ajout de pâtes bio ;
- ajout d'une alternative saine aux collations pour les enfants : les galettes de maïs ;
- ajout d'un nouveau produit sain : les fruits secs ;
- prise en compte de critères durables dans les spécifications techniques de certains produits : c'est le cas de la salade de riz au thon (issu de la pêche durable), des céréales (sans aucune trace d'OGM) ou de l'huile d'olive qui doit être produite, transformée et élaborée dans le même pays ;
- ajout de soupe fraîche réalisée à partir d'inendus de légumes.

Plus d'info : [le Fonds européen d'aide aux plus démunis \(FEAD\) sur le site du SPP Intégration sociale](#)

SDG 3 : PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS À TOUT ÂGE

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



En matière de santé, les priorités du gouvernement portent sur les maladies cardiovasculaires, le cancer, les maladies respiratoires chroniques, le diabète et la maladie mentale, c'est-à-dire les principales causes de mortalité en Belgique. Les efforts visent à prévenir quatre comportements à risque majeurs :

- le tabagisme : 18,1% de la population belge fument quotidiennement ;
- l'abus d'alcool : 6% des Belges consomment trop d'alcool ;
- les régimes alimentaires malsains ;
- les modes de vie sédentaires.

Ces efforts sont basés sur une approche horizontale intégrée, ciblée sur la promotion de la santé, la prévention et la détection précoce, impliquant tous les niveaux perti-

nents des communautés aux décideurs politiques. Les mesures contre le VIH et le sida, l'hépatite C ou la tuberculose sont coordonnées dans le cadre de plans spécifiques. Le plan conjoint en faveur des malades chroniques vise une amélioration de la qualité de vie de la population et, en particulier, en faveur des personnes souffrant d'une ou plusieurs maladies chroniques et, ce, afin qu'elles puissent vivre au mieux dans leur propre environnement (famille, école, travail) et dans la communauté, et puissent gérer leur processus de soins de manière active.

L'accessibilité des soins de santé est aussi un des objectifs principaux du « Pacte d'avenir pour le Patient » qui a été négocié ensemble avec l'industrie pharmaceutique.

La politique sur la sécurité routière est constamment évaluée et ajustée avec

les différents acteurs et parties prenantes. En 2015, au niveau fédéral, les « États Généraux de la Sécurité Routière » ont pointé 20 recommandations qui ont été concrétisées à partir de 2016 par de nombreuses actions.

Et enfin, après avoir célébré les 20 ans de la « Loi Bien-être », la stratégie nationale belge « Bien-être au travail » 2016-2020 affirme quatre ambitions :

- promouvoir un travail sûr et sain ;
- renforcer la participation au marché du travail ;
- renforcer la prévention ;
- renforcer la culture de la prévention.

Sur le plan international, La coopération belge se caractérise également des priorités en matière de santé qui correspondent aux « 6 building blocks of Health System » de l'OMS.



BON À SAVOIR : LE BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN A ÉLABORÉ UN INDICATEUR COMPOSITE POUR MESURER LE BIEN-ÊTRE ACTUEL DES BELGES

La loi du 14 mars 2014 charge le Bureau fédéral du Plan (BFP), dans le cadre de l'Institut des comptes nationaux, d'élaborer un ensemble d'indicateurs pour mesurer « la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie ». Elle précise que ces indicateurs doivent être regroupés (...) en un nombre aussi restreint que possible (...) d'indicateurs principaux". Cet indicateur a été construit à partir des résultats de l'analyse statistique des déterminants du bien-être spécifique à la Belgique. Il intègre les principales composantes du bien-être en Belgique, à savoir : la santé, le niveau de vie, la vie en société, le travail et l'éducation.

Plus d'info :

[Working Paper « Mesurer le bien-être en Belgique » – Bureau fédéral du Plan](#)

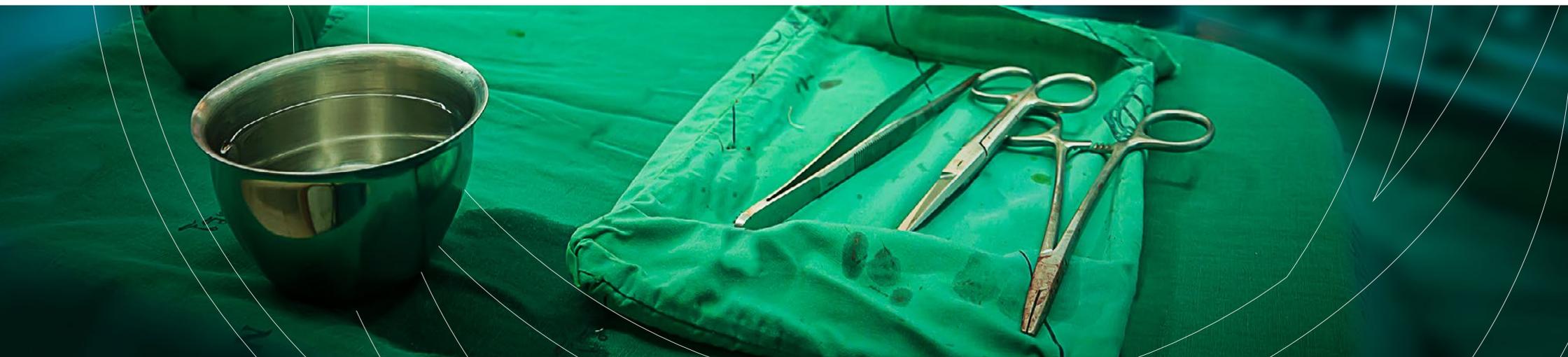
Elle concentre ainsi son attention sur :

- le renforcement systémique de services de santé intégrés (comprenant les soins de santé de base et ceux de référence) pour les maladies transmissibles (malaria, tuberculose, sida) et négligées (trypanosomiase, schistosomiase, lèpre, etc.), les maladies non infectieuses comme celles liées à la nutrition et la santé mentale et la santé sexuelle et reproductive ;
- le renforcement quantitatif et surtout qualitatif du personnel de santé ;
- le renforcement du système d'information sanitaire ;
- le renforcement du système d'approvisionnement sanitaire ;
- un bon système de financement de la santé, assurant un accès universel financier

aux soins essentiels, y compris pour les couches les plus pauvres et vulnérables ;

- le renforcement du leadership et de la bonne gouvernance du secteur de la santé.

Dans le renforcement des systèmes de santé à l'étranger, les autorités fédérales et infra-nationales considèrent l'Institut de médecine tropicale (IMT) d'Anvers comme un partenaire de choix. Celui-ci gère le secrétariat de la plateforme BE-CAUSEHEALTH qui rassemble une cinquantaine de membres concernés dans la coopération au développement au niveau de la santé internationale, dont l'Agence Enabel et le SPF Santé publique. Des observateurs représentant les autorités fédérales font également partie des groupes de travail de cette plateforme. ■



SDG 4 : ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ, SUR PIED D'ÉGALITÉ, ET PROMOUVOIR LES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE SA VIE

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



Par la Déclaration d'Incheon, adoptée lors du Forum mondial sur l'éducation en mai 2015, l'UNESCO, en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies pour l'éducation, a été chargée de diriger et de coordonner avec ses partenaires l'agenda Éducation 2030. La feuille de route pour atteindre les 10 cibles associées à l'Objectif relatif à l'éducation est le Cadre d'action Éducation 2030, adopté en novembre 2015, qui fournit des orientations aux gouvernements et aux partenaires sur la façon de traduire les engagements en actes.

Comparé à l'objectif 2 du Millénaire, l'agenda mondial Éducation 2030 a une portée nouvelle et élargie qui :

- va de l'éveil de la petite enfance jusqu'à l'éducation et la formation des jeunes et des adultes ;
- met l'accent sur l'acquisition des compétences pour le travail ;
- souligne l'importance de l'éducation à la citoyenneté dans un monde pluriel et interdépendant ;
- met l'accent sur l'inclusion, l'équité et l'égalité des genres ;
- et vise à assurer des résultats d'un apprentissage de qualité pour tous, tout au long de la vie.

En 2016, la Belgique a été choisie pour siéger au sein du Comité directeur chargé d'assurer le suivi de l'ODD4.

La Coopération belge apporte un soutien à l'accès universel à l'éducation et met un accent plus particulier sur la qualité de l'enseignement. Ses priorités depuis plusieurs années dans ce secteur sont l'accès à l'éducation de base et à un enseignement technique et professionnel de qualité et porteur d'emplois.

Consciente que la scolarisation des filles a un impact positif sur le développement économique, humain et social, la coopération belge est particulièrement attentive à la mise en œuvre de politiques et d'interventions qui assurent l'égalité entre les filles et les garçons dans l'accès à l'éducation. La Coopération belge est également convaincue que l'école



BONNE PRATIQUE :
LA CITOYENNETÉ MONDIALE SUR LES BANCs
DES ÉCOLES EN BELGIQUE

Annoncer la Couleur est un programme fédéral d'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) qui propose aux (futur-e-s) enseignant-e-s des démarches pédagogiques participatives pour aborder avec leurs élèves des questions de citoyenneté mondiale. Il vise à éveiller et former les élèves aux interdépendances mondiales et les incite à

agir en citoyens responsables, conscients de l'importance de la solidarité internationale, et à contribuer à un monde plus juste et plus durable. Le programme est financé par la Coopération belge au Développement, coordonné par l'Agence belge de Développement (Enabel), et mis en oeuvre sur le terrain en partenariat avec les provinces et les commissions communautaires.

Plus d'info :

www.annoncerlacouleur.be



est, pour les filles, le meilleur remède contre l'explosion démographique, les mariages précoces et la discrimination. En juillet 2017, le Parlement fédéral belge a d'ailleurs adopté à l'unanimité une résolution qui reconnaissait la scolarisation des filles comme levier fondamental de développement humain.

L'éducation est un des secteurs prioritaires de la coopération gouvernementale belge dans 4 pays (RDC, Burundi, Ouganda et Palestine) où la Belgique intervient via différents types d'interventions (Fonds commun, projets, programmes). La coopération belge appuie les acteurs non gouvernementaux tels que les Universités, l'APEFE, la VVOB ainsi que la Plateforme EDUCAID.

Au niveau multilatéral, la Belgique soutient l'éducation via ses contributions à la Banque mondiale, au Partenariat mondial pour l'Éducation ainsi qu'à l'UNICEF. Ces deux dernières organisations sont très actives dans les pays fragiles ou touchés par un conflit. ■



SDG 5 : PARVENIR À L'ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES

Depuis la Conférence mondiale sur les femmes tenue à Pékin en septembre 1995, la Belgique s'est engagée à renforcer l'égalité des femmes et des hommes dans la société en intégrant la dimension de genre dans l'ensemble des politiques publiques (gender mainstreaming). La loi du 12 janvier 2007 (M.B. du 13 février 2007) prévoit cette intégration au niveau fédéral.

Dans le cadre du «Plan fédéral pour la mise en œuvre du gender mainstreaming» (2015-2019), les membres du gouvernement fédéral ont pris plusieurs initiatives telles que l'intégration de la perspective de genre dans :

- les campagnes de sensibilisation sur la prévention des risques psychosociaux au travail ;
- les préparatifs pour la modernisation des conditions de travail;

- le soutien aux communautés locales dans le domaine de la radicalisation et de la lutte contre l'extrémisme violent;
- les logements dans les centres de réfugiés et le soutien aux migrants ;
- et dans le Plan fédéral de lutte contre la pauvreté et son modèle utilisé pour rendre compte de l'avancement des différentes mesures du plan.

Les membres du gouvernement fédéral doivent également veiller à ce que l'aspect genre soit renforcé dans leurs administrations respectives.

Un autre élément crucial est la lutte contre la violence sexiste. Des Plans d'Action Nationaux sur ce thème existent depuis 2001, le plus récent étant le PAN de 2015-2019 qui recueille 235 engagements des différents

niveaux politiques belges. Il se concentre sur la violence conjugale féminine, les mutilations génitales féminines, le mariage forcé, la violence fondée sur l'honneur et la violence sexuelle.

Sur le plan de l'arsenal législatif, les dispositions existantes interdisent la discrimination directe et indirecte, le harcèlement sexuel et le harcèlement fondé sur le sexe, ainsi que l'incitation à la discrimination fondée sur le sexe. La législation actuelle prévoit des recours pour les victimes et des sanctions pour les auteurs de discrimination.

L'Institut Fédéral pour l'Égalité des femmes et des hommes (IEFH) est compétent pour coordonner ces matières.

Sur le plan international, la stratégie « Genre et coopération belge au développement » et

5 ÉGALITÉ ENTRE
LES SEXES





**BON À SAVOIR : L'ÉCART SALARIAL
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES CONNAÎT
UNE LÉGÈRE DIMINUTION EN BELGIQUE**

Chaque année, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes et le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale publient un rapport sur l'écart salarial entre les femmes et les hommes en Belgique. Le rapport 2017 (établi sur base des données 2014) indique que, sur l'ensemble de l'économie belge, une femme gagne en moyenne 8%

son plan d'action connexe ont été élaborés en 2016, dans le but d'ajouter une dimension d'égalité des sexes à toutes les phases de l'analyse et de la formulation de tous les projets et programmes internationaux de développement entrepris au niveau fédéral. La stratégie met en évidence quatre priorités:

- éducation et prise de décision ;
- santé et droits sexuels et reproductifs (DSSR) ;
- sécurité alimentaire, accès aux ressources naturelles et autonomisation économique ;
- et protection des droits et lutte contre la violence sexiste (sous toutes ses formes), en accordant une attention particulière aux personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI).

Du point de vue belge, la promotion de la santé et des droits reproductifs est fortement ancrée dans une vision plus large soutenue par des acteurs internationaux tels que l'UNFPA (Fonds des Nations Unies pour la population): un monde dans lequel chaque grossesse est souhaitée, chaque accouchement est sûr et le potentiel de chaque jeune est satisfait. En raison de l'importance primordiale que la Belgique attache à la défense des droits de la femme et de la petite fille dans les questions de planification familiale et au-delà, notre pays est partenaire de l'UNFPA et de l'UNICEF. Elle s'implique dans cette cause non seulement par un financement pluriannuel octroyé aux agences des Nations Unies, mais une implication dans des programmes de développement bilatéraux, notamment avec le Burkina Faso, la Guinée, le Mali et le Maroc. ■

de moins qu'un homme par heure de travail. Par rapport à l'année précédente, il s'agit d'une légère diminution de l'écart salarial sur base des salaires horaires. L'écart salarial sur base annuelle s'élève pour sa part à 21%, en légère diminution également. La différence entre ces deux chiffres s'explique par l'effet du travail à temps partiel.

Plus d'info : [Rapport 2017 sur l'écart salarial entre les femmes et les hommes en Belgique](#)

SDG 6 : GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT ET ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



D'après le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, le droit à l'eau et à l'assainissement ne figure pas expressément dans notre Constitution mais on peut argumenter qu'il est contenu dans l'article 23 de la Constitution, qui garantit le droit de vivre conformément à la dignité humaine, par le droit à un logement décent et le droit à la protection d'un environnement sain. Il est en effet impossible de parler d'un logement décent sans accès suffisant à l'eau, le manque d'eau étant nuisible à la santé.

En matière d'eau, la Belgique a par ailleurs signé le « Protocole sur l'eau et la santé » du Conseil économique et social des Nations

unies en 1999 et l'a ratifié en 2004. Cependant, un nombre croissant de personnes ont des difficultés à accéder à l'eau en raison de la hausse des coûts. La précarité hydrique peut se manifester par des difficultés de paiement, des coupures, une sous-consommation, être obligé d'utiliser les toilettes et douches publique...

En ce qui concerne la problématique de l'assainissement des eaux usées, et de l'utilisation rationnelle des ressources en eau, elle est de la compétence des Régions.

Sur le plan international, en juillet 2010, l'Assemblée générale des Nations Unies reconnaissait le droit à l'eau et à l'assainisse-

ment comme un droit de l'homme, essentiel au plein exercice du droit à la vie et de tous les droits de l'homme. L'ONU a par la suite déclaré la période 2018-2028 Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau pour le développement durable ».

En 2016, notre pays a continué à investir 4,3 % de son aide publique au développement (APD), principalement via la Coopération belge au Développement, dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Cela représente une augmentation sensible par rapport aux années antérieures. La Belgique contribue ainsi à la construction d'infrastructures pour améliorer l'accès à l'eau potable des populations, pour stocker et acheminer l'eau vers les

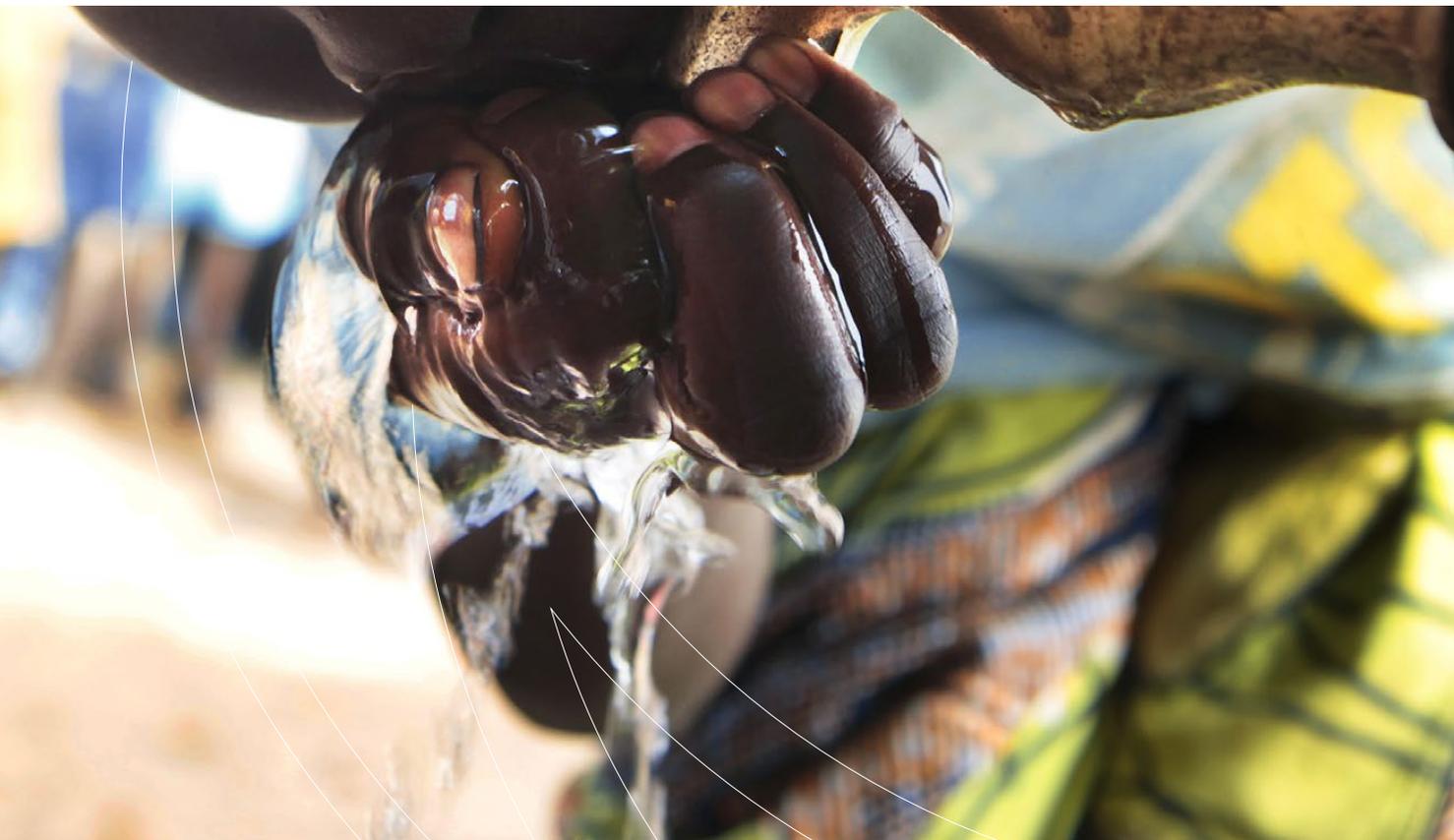
cultures, et pour protéger les surfaces agricoles des risques d'inondations (barrages, digues, réseaux d'irrigation, puits, etc.). Elle encourage également les différents acteurs et usagers à travailler de concert en vue de garantir une plus grande durabilité de leurs ressources hydriques à travers la mise en place de programmes de gestion intégrée des ressources en eau. ■



BON À SAVOIR : ÉTAT DES LIEUX DE LA PRÉCARITÉ HYDRIQUE EN BELGIQUE EN 2015

D'après la Fondation Roi Baudouin, la précarité hydrique touche un ménage sur quatre à Bruxelles, un sur cinq en Wallonie et un sur sept en Flandre : ces ménages doivent consacrer une part trop importante de leur budget au paiement de leur facture d'eau. Cette situation résulte principalement d'un revenu trop faible, d'une facture d'eau trop élevée et d'un logement de mauvaise qualité. Entre 2005 et 2016, la facture moyenne d'eau a augmenté de 89 % en Flandre, de 74 % en Wallonie et de 56 % à Bruxelles. De plus en plus de ménages (+ 86 % en Flandre et + 32 % à Bruxelles depuis 2012) ont en outre reçu un plan de remboursement pour éviter une coupure d'eau.

Plus d'info sur le [site de la Fondation Roi Baudouin](#)



SDG 7 : GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES ÉNERGÉTIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNES, À UN COÛT ABORDABLE

7 ÉNERGIE PROPRE
ET D'UN COÛT
ABORDABLE



C'est en avril 2017 que les quatre ministres de l'Énergie en Belgique ont décidé d'établir, en concertation avec les acteurs de la production et de l'approvisionnement en énergie, un pacte énergétique interfédéral pour 2030 et 2050. Ces acteurs ont été consultés du 3 mai au 30 juin, puis les citoyens du 17 octobre au 5 novembre 2017.

En mars 2018, réunis en comité restreint, les ministres fédéraux ont trouvé un accord sur le pacte énergétique, confirmant la sortie du nucléaire en 2025, annonçant un projet de

loi permettant des capacités de production nouvelles et définissant de nouvelles zones pour la construction de parcs éoliens. La mise en œuvre de ce pacte doit répondre à quatre critères :

- la sécurité de l'approvisionnement énergétique ;
- le respect des accord de Paris sur le climat ;
- le maintien d'un prix abordable pour les ménages et les entreprises ;
- et la sécurité des installations.

Sur le plan international, grâce à son adhésion à IRENA (International Renewable Energy Agency) et à d'autres efforts, la Belgique souhaite contribuer à l'objectif de 50 % d'énergie renouvelable dans le mix énergétique mondial d'ici à 2040. Les activités belges à l'étranger visent principalement à accroître cette part des énergies renouvelables et à assurer un accès universel à l'énergie.

La Société belge d'investissement pour les pays en développement (BIO) a mis en place un groupe de travail sur les énergies



renouvelables et consacre également une part importante de son portefeuille à des projets liés à l'énergie.

Quant à Enabel, l'Agence Belge de Développement, elle axe ses actions sur 4 piliers : la production d'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique, le renforcement des acteurs publics dans le secteur de l'énergie, l'implication des acteurs privés dans la production et la distribution d'énergie, et l'accès à l'énergie par l'extension du réseau électrique et l'installation de petits réseaux en milieu rural. ■

BON À SAVOIR : COUP D'ŒIL SUR LES MESURES FÉDÉRALES POUR LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

D'après le Baromètre de la précarité énergétique publié par la Fondation Roi Baudouin en 2017, un ménage sur cinq (21,3 %) est confronté à l'une ou l'autre forme de pauvreté énergétique. Le service Études du SPP Intégration sociale (SPP IS) s'est penché sur les mesures mises en place par les autorités fédérales dans le domaine de l'énergie.

1. Fonds social mazout

Afin d'aider les familles en difficulté, le gouvernement fédéral a créé un fonds social qui intervient dans le paiement de leur facture de mazout. Pas moins de 96.533 personnes ont ainsi reçu une allocation en 2015.

2. Fonds gaz et électricité

Le Fonds gaz et électricité permet d'octroyer des moyens aux CPAS pour l'accompagnement et l'aide sociale financière en matière d'énergie.

En Belgique, 5,1 % des ménages ont des arriérés de factures courantes, lesquelles concernent principalement la fourniture de gaz ou d'électricité. Cette proportion atteint 18,6 % pour les ménages en risque de pauvreté.

3. Tarif social gaz et électricité

Le SPF Économie est chargé de rassembler toutes les données utiles et de les transmettre aux fournisseurs, qui sont alors obligés d'accorder ce tarif. En 2016, 8,5 % des ménages belges, soit 460 000 contrats, ont ainsi pu bénéficier automatiquement du tarif social.





SDG 8 : PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGÉE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



A lors que les Régions disposaient déjà de compétences importantes en matière d'emploi, et les Communautés en matière de formation, la sixième réforme de l'État a transféré vers les entités fédérées la politique de marché de l'emploi. La réglementation sur le droit individuel et collectif du travail, y compris le bien-être au travail et la réglementation sur la sécurité sociale, sont restées fédérales, de même que les dispositifs de concertation sociale et la politique salariale. L'autorité fédérale reste ainsi compétente pour :

- la politique salariale et les cotisations sociales ;

- les réductions générales de charges de sécurité sociale ;
- les réductions ONSS au bénéfice de certains secteurs ou employeurs ;
- l'imposition de certains quotas, par exemple l'obligation de premier emploi ;
- le droit du travail. Elle peut donc influencer sur la flexibilité du travail (exemple, durée de travail) et le coût des licenciements, tant individuels que collectifs ;
- les réductions de cotisations ONSS personnelles et l'allocation de garantie de revenus, de manière à lutter contre les pièges à l'emploi.

Dans le domaine économique, l'autorité fédérale est habilitée à créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. Elle est donc amenée à connaître, surveiller et encadrer le marché des biens et services pour mieux le stimuler.

En 2016, la charte belge SDG du Développement international a vu le jour sous l'impulsion du gouvernement belge. Elle fédère les acteurs belges autour des dix-sept ODD. Elle définit l'engagement du secteur privé belge, de la société civile et du secteur public sur la base des 5 P des Objectifs de développement durable : People, Planet, Profit, Peace

et Partnerhips. L'objectif est que les entreprises belges, les acteurs de développement de la société civile et le secteur public se renforcent mutuellement au profit d'une croissance économique et d'un développement durables et inclusifs, dans notre pays mais aussi dans les pays partenaires de la politique belge de développement. Plus de 100 entreprises, organisations de la société civile et instances publiques y ont adhéré depuis lors.

En matière de coopération au développement, un volet important est consacré à l'entrepreneuriat durable et à la création d'emploi dans les nouveaux programmes de coopération qui ont été conclus en 2017 (Guinée, Burkina Faso et Territoires palestiniens), 2018 (Sénégal, Tanzanie et Bénin). Cela se traduit notamment par la promotion de l'entrepreneuriat durable dans le secteur agricole, qui est la principale source d'emploi et de croissance dans ces pays. La Société belge d'Investissement pour les Pays en Développement (BIO) est un instrument important pour réaliser une croissance économique durable et inclusive.

Ces dernières années, la loi et le contrat de gestion ont été adaptés pour faire concorder les objectifs et la mission de BIO avec le nouveau paradigme international de développement eu égard à l'Agenda 2030.

Par ailleurs, la promotion du travail décent et de la protection sociale pour tous et le respect des normes internationales du travail sont explicitement mentionnés dans les engagements de la Belgique en faveur de son adhésion au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (2016-2018). ■



BON À SAVOIR : LE MARCHÉ DU TRAVAIL BELGE PRÉSENTÉ EN 230 TABLEAUX

Entre 2014 et 2015, le marché du travail belge, traditionnellement très hétérogène, s'est orienté vers davantage d'homogénéité. Tandis que le taux de chômage total s'est stabilisé à 8,5 % (le taux de chômage européen ayant diminué entre-temps, passant de 10,4 à 9,6 %), une baisse a commencé à se dessiner chez les 20-29 ans. Cela a donné lieu à une réduction de l'écart entre les différents groupes d'âge. On a également observé une diminution (de 30,8 % à 26,1 %) du chômage chez les personnes de nationalité non-UE, ce qui a également réduit le retard de ce groupe en termes de taux d'emploi par rapport aux Belges et aux personnes de nationalité UE, au contraire de la moyenne européenne où cet écart est resté inchangé. Toujours en ce qui concerne le taux de chômage, l'écart entre hommes (9 %) et femmes (7,6 %) reste plus ou moins le même, tout comme les proportions de personnes faiblement (16,7 %), moyennement (8,7 %) et hautement qualifiées (4,6 %). Enfin, l'écart entre les salaires horaires bruts moyens des hommes et des femmes a continué de se réduire au cours de ces dernières années. Cet écart s'élève encore aujourd'hui à 6,6 % (du salaire horaire brut masculin) contre une moyenne de 16,7 % en Europe.

Plus d'info sur le [site du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale](#)



SDG 9 : BÂTIR UNE INFRASTRUCTURE RÉSILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE QUI PROFITE À TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



« Digital Belgium » est le plan d'action présenté en avril 2015, qui ébauche la vision numérique à long terme de notre pays et la décline en objectifs clairs. Par le biais de cinq priorités thématiques, la Belgique veut ainsi améliorer sa position dans le domaine du numérique. Les 5 grandes priorités sont :

- développer les infrastructures numériques;
- développer la confiance numérique et la sécurité numériques;
- développer des pouvoirs publics numériques ;
- renforcer les renforce l'économie numérique et élargir les perspectives d'emplois et de croissance ;

- acquérir des compétences numériques et créer des emplois dans le numérique.

D'ici 2020, l'objectif est de créer 1 000 nouvelles entreprises dans notre pays et de créer 50 000 nouveaux emplois dans divers secteurs grâce à la révolution numérique.

La Roadmap « Vers une Belgique pionnière de l'économie circulaire », présentée en octobre 2016, contient pour sa part 21 mesures relevant des compétences fédérales, pour soutenir des pratiques innovantes non seulement dans les domaines technologiques et de production mais aussi en termes de processus économiques et sociaux.

Sur le plan international, contribuer à la réduction de la fracture numérique fait partie de la stratégie «Digital for Development» de la Belgique. Aucun programme ou projet de coopération belge au développement n'obtient désormais l'approbation du ministre responsable sans contenir un volet numérique. Le passage au numérique n'est pas considéré comme un but en soi mais un catalyseur de développement inclusif. La Belgique finance de même, au moyen du programme Wehubit, des initiatives numériques émanant du secteur privé, d'organisations sans but lucratif ou encore du secteur public dans les pays partenaires de la Coopération belge au développement. Wehubit soutient l'augmentation d'échelle et la reproduction d'initiatives



D4D (Digital for Development) grâce à des subsides, des prêts et la prise de participation. Des projets qui ont apporté la preuve de leur réussite et qui souhaitent poursuivre sur leur lancée, peuvent introduire une demande d'appui financier additionnel.

Dans le domaine de la recherche spatiale, la Belgique a conclu des accords bilatéraux avec l'Argentine, la France et la Russie, et elle participe à d'autres activités internationales de recherche. Grâce aux efforts de la Politique scientifique fédérale, l'industrie belge occupe aujourd'hui une place non négligeable dans le secteur spatial européen. ■



BONNE PRATIQUE : LE PACTE NATIONAL POUR LES INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES IDENTIFIE SIX AXES PRIORITAIRES

La Belgique est des pays de la zone euro dont les investissements publics sont les plus faibles. Officiellement lancé en mars 2017 par le gouvernement fédéral, le Pacte National pour les Investissements Stratégiques a pour objectif d'inverser cette situation. Il entend soutenir la croissance économique, la création d'emploi et la pérennité de notre système de protection sociale, en renforçant les investissements publics-privés dans des secteurs-clés en Belgique à l'horizon 2030. Le Comité stratégique, responsable du pilotage du plan, a identifié six axes dans lesquels une stratégie d'investissement à long terme pourrait avoir une valeur ajoutée: la transition numérique, la cybersécurité, l'enseignement (du numérique), les soins de santé, les projets énergétiques et la mobilité.

Plus d'info sur le [Pacte National pour les Investissements Stratégiques](#)



SDG 10 : RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DANS LES PAYS ET D'UN PAYS À L'AUTRE

10 INÉGALITÉS RÉDUITES



Chaque année, la Belgique élabore un Programme National de Réforme, basé sur les recommandations adressées par le Conseil Européen à notre pays. Au cours de la période 2015-2016, pour atteindre ses objectifs de croissance et de création d'emplois, le gouvernement a initié le Tax Shift, une réforme fiscale qui vise à reporter la charge fiscale sur le travail vers d'autres bases imposables. Il a par ailleurs fait de la hausse du revenu net des travailleurs, en particulier ceux à bas et moyens revenus, une priorité, afin de rendre le travail financièrement plus attractif que l'inactivité.

Le système belge de protection sociale belge contribue indubitablement à la lutte contre l'inégalité. Notre pays a un niveau d'inégalité bas comparé à d'autres pays Européen. Cependant, l'analyse de l'efficacité de la protection sociale fournit un constat mitigé.

Selon les chiffres de l'enquête EU SILC 2015, la pauvreté avant transferts était réduite de 44 % grâce aux transferts sociaux, alors que la moyenne de l'UE28 s'élevait à 33 %. Les chiffres montrent une légère diminution de l'efficacité depuis 2005, celle-ci étant causée par une baisse au sein de la population d'âge active, alors qu'il y a une hausse chez les personnes âgées. Selon les chiffres de l'enquête EU SILC 2016, l'efficacité baisse encore par rapport à 2015. Par ailleurs, il est pertinent de souligner que, alors que le taux global de pauvreté en Belgique se situe quelque peu en dessous de la moyenne UE28, le taux est supérieur à la moyenne UE pour un certain nombre de catégories vulnérables : les personnes issues de l'immigration, les personnes ayant des limitations légères à graves dans les activités journalières, les personnes à faible intensité de travail et les enfants. Cette conclusion indique un manque de protection

adéquate des revenus par l'accès aux revenus du travail, mais elle indique aussi l'inadéquation des transferts de sécurité sociale pour les personnes dont c'est la source principale ou unique de revenus. (Source : Évolution de la situation et de la protection sociale en Belgique 2017).

Sur recommandation du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, la Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE) a élaboré 40 indicateurs nationaux des droits de l'enfant. Ceux-ci ont été publiés en 2016 et actualisés en 2018. Ils ont pour objectif de fournir une meilleure vision de la mesure dans laquelle les droits de l'enfant sont ou non respectés, du point de vue de l'enfant lui-même. Les indicateurs nationaux des droits de l'enfant sont répartis en sept groupes d'indicateurs donnant une indication sur la situation des enfants sous l'angle de

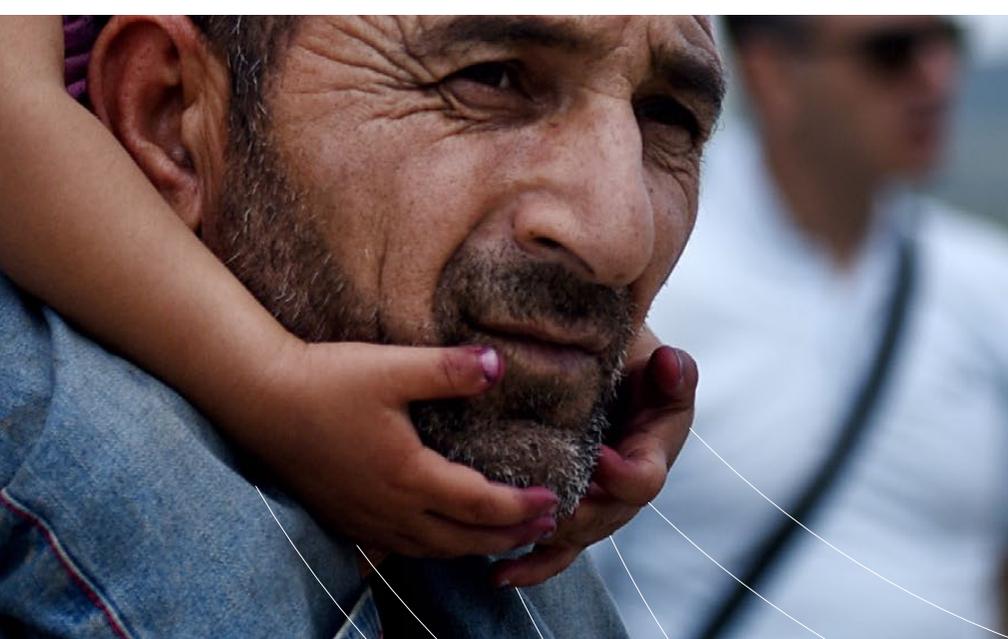
leur droit à la protection de leur santé, au bien-être, à l'enseignement, aux loisirs, à la protection de leur vie familiale ainsi que de la situation des mineurs étrangers et des enfants en contact avec la justice.

Sur le plan international, la loi belge du 12 juillet 2015 relative à la lutte contre les activités des fonds vautours est un signal fort aux fonds d'investissement peu scrupuleux spécialisés dans le rachat à bas prix de la dette publique d'Etats en difficultés. Ces fonds entament ensuite des procédures judiciaires pour obtenir un remboursement équivalent à la totalité de la valeur nominale de la dette, majorée des intérêts et de pénalités de retard.

La loi interdit aux fonds vautours d'exiger un montant plus élevé que celui auquel ils ont initialement acheté les dettes sur le marché secondaire.

Au niveau multilatéral, la Belgique est un membre actif du Groupe des pays amis des droits économiques, sociaux et culturels. Lors de son adhésion au Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies (2016-2018), notre pays a explicitement mentionné sa volonté de renforcer l'égalité et la lutte contre la discrimination, en accordant une attention particulière aux droits des femmes, des enfants et des personnes vulnérables.

Par ailleurs, l'entrée en vigueur en février 2017 de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui permet de simplifier et d'accélérer les procédures douanières dans le monde entier, confère également un soutien spécifique à l'intégration des pays en voie de développement ou moins avancés dans le commerce international. Ces dispositions spécifiques prévoient, par exemple, des périodes plus longues pour la mise en œuvre des accords et des engagements, ou des mesures visant à accroître les possibilités commerciales de ces pays. Ces dispositions spécifiques sont au centre d'un programme de travail baptisé « Programme de Doha ». ■



BONNE PRATIQUE :
LE VIEILLISSEMENT, LES SYSTÈMES DE PENSION ET LA SOUTENABILITÉ DES FINANCES PUBLIQUES SOUS LA LOUPE DE BEL-AGEING

Comme beaucoup d'autres pays développés, la Belgique est en train de réformer son système de pension. Le vieillissement de la population a des conséquences en termes de finances publiques et de croissance économique potentielle. D'après le Rapport sur le vieillissement de la CE (2012), les dépenses publiques belges liées aux pensions devraient passer de 11 % à 16 % du PIB entre 2010 et 2060, la quatrième plus importante hausse après le Luxembourg, Chypre et la Slovaquie.



Plus d'info sur le [projet de recherche BEL-Ageing](#) sur le [site du SPP Politique Scientifique](#)

Le principal objectif du projet de recherche BEL-Ageing, qui a démarré fin 2013 pour s'achever début 2018 dans le cadre du programme Brain-be, est de proposer des outils pour évaluer quantitativement la soutenabilité du système de pension belge et tester les réformes en cours ou potentielles du système de pension et du marché du travail.

SDG 11 : FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS, RÉSILIENTS ET DURABLES

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



La suburbanisation entraîne des coûts élevés pour les services publics, la formation de barrières et la fragmentation de l'espace ouvert, davantage de trajets domicile-travail. Elle a également des conséquences sur la gestion de l'eau en raison des prélèvements dans les nappes phréatiques et les risques accrus d'inondation. Elle met également sous pression les fonctions économiques, sociales et écologiques des espaces ouverts. Les embouteillages, en particulier autour des centres économiques comme Anvers et Bruxelles, constituent un autre sujet de préoccupation, entraînant un gaspillage d'heures, une consommation de carburant plus élevée et une contribution négative à la pollution atmosphérique.

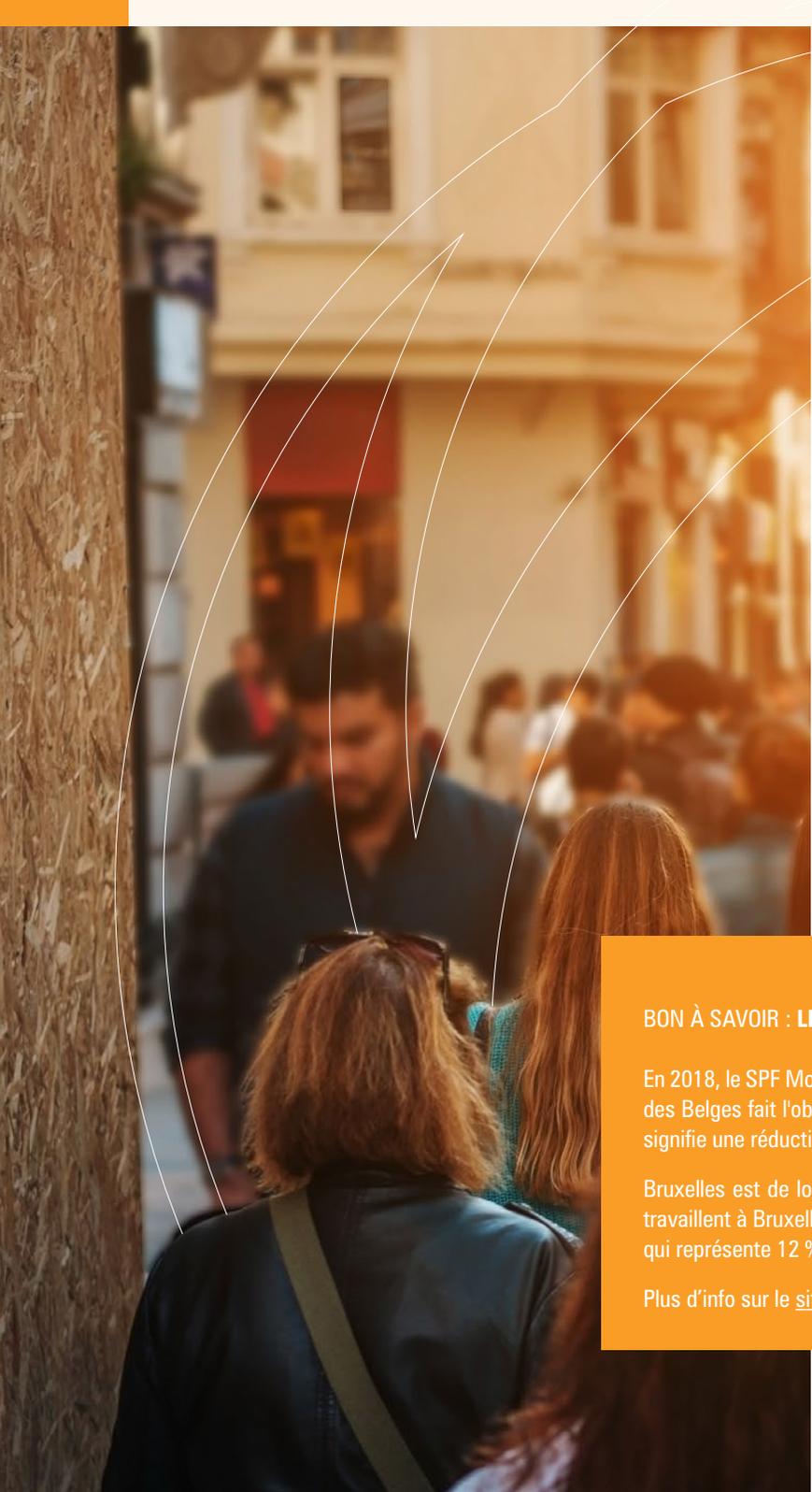
La contribution fédérale au Plan national d'Adaptation au Changement Climatique a été approuvée en novembre 2016 par le gouvernement fédéral. Cette contribution vise à mettre en œuvre des mesures d'adaptation dans deux secteurs (transport et gestion des crises) afin de promouvoir une politique d'adaptation coordonnée.

En matière de sécurité, la Note-cadre de sécurité intégrale 2016-2019 et le Plan national de sécurité 2016-2019 s'inscrivent dans un climat particulier après les attentats du 22 mars 2016 à Bruxelles.

Sur le plan international, la Coopération belge au développement finance un projet

d'ONU-Habitat et d'ONU-Femmes qui utilise des outils numériques pour la reconstruction de Gaza. Les jeunes expriment leur vision de leur ville dans le futur à travers le jeu vidéo populaire Minecraft. Ils acquièrent des compétences et apprennent à créer des réseaux au sein de leurs communautés, tandis que les femmes utilisent l'application Safetipin pour publier des photos et des commentaires sur les lieux peu sûrs. L'information sert ensuite à d'autres femmes, aux autorités de planification municipales et aux ONG.

Toujours en Palestine, l'Agence de développement belge a démarré en 2015 un projet avec les autorités locales visant à revitaliser les centres historiques en stimulant le



développement économique, social et culturel local. Elle soutient par ailleurs la promotion de techniques de écologiques dans la construction d'écoles. L'enseignement technique et professionnel et la formation sur ces mêmes compétences de construction sont également au cœur du travail de l'agence en Ouganda.

L'adaptation au changement climatique fait par ailleurs l'objet des stratégies de réponse dans trois villes côtières du Vietnam. Ce programme renforce la planification urbaine et l'élaboration de systèmes d'alerte précoce à l'échelle provinciale et prévient les inondations avec la construction de lacs de rétention dans les parcs publics.

Et enfin, avec le soutien financier de la Politique scientifique fédérale, l'Université Libre de Bruxelles participe à un projet de modélisation et de prévision de la population urbaine africaine pour évaluer la vulnérabilité et la santé de cette population. L'objectif plus large est de contribuer au projet AfirPop / WorldPop, qui s'efforce de fournir des données spatio-démographiques pour l'Amérique centrale et du Sud, l'Afrique et l'Asie afin de soutenir le développement, les interventions en cas de catastrophe et les applications sanitaires. ■



BON À SAVOIR : LE TÉLÉTRAVAIL PERMET D'ÉCONOMISER 9 MILLIONS DE KILOMÈTRES PARCOURUS CHAQUE JOUR EN BELGIQUE

En 2018, le SPF Mobilité et Transports a réalisé pour la première fois une étude dans laquelle le lien direct entre le télétravail et les déplacements des Belges fait l'objet d'une enquête. Cette étude montre qu'aujourd'hui 17 % des employés télétravaillent au moins un jour par semaine. Cela signifie une réduction de 6,7 % du nombre de voyages, soit 9 300 000 kilomètres de moins par jour !

Bruxelles est de loin le meilleur élève de la classe en matière de télétravail. 43 % des salariés qui résident en Flandre ou en Wallonie, mais travaillent à Bruxelles, télétravaillent régulièrement. Ce pourcentage de télétravailleurs fait baisser de 9% les déplacements domicile-travail, ce qui représente 12 % de kilomètres en moins à destination de Bruxelles depuis la Flandre ou la Wallonie.

Plus d'info sur le [site du SPF Mobilité et Transports](#)

SDG 12 : ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES

La Belgique est le champion européen en matière de recyclage des matériaux d'emballage : plus de 80 % y sont recyclés contre 64 % en moyenne dans l'UE. La consommation domestique de matériel en Belgique est cependant supérieure à la moyenne européenne établie à 15 tonnes/personne.

Au niveau fédéral, une feuille de route contenant 21 mesures a été adoptée fin 2016 pour soutenir l'économie circulaire. L'accent est mis sur le développement de normes de produits, l'éco-conception et la protection des consommateurs. Cette feuille de route prévoit la création d'un centre de connaissances sur l'économie durable qui a non seulement pour tâche le partage d'informations et la collecte des bonnes pratiques, mais également le suivi de l'évolution des prix des produits durables

et la problématique de l'obsolescence programmée. Dans ce cadre, des accords de coopération ont été signés avec des organisations sectorielles, telles que la charte avec GO4CIRCLE, la fédération professionnelle des entreprises qui placent l'économie circulaire au cœur de leur fonctionnement. Signée en octobre 2016, cette charte prévoit que, sur une période de 3 ans, GO4CIRCLE visite 78 centres qui recyclent les déchets PMC ou les DEEE, compostent les déchets organiques, récupèrent le textile... afin d'identifier les fréquents problèmes de recyclage dus à une conception irréfléchie et de les signaler aux autorités fédérales. La Belgique veut ainsi, en tant que pionnier sur le plan du tri et du recyclage, alimenter de façon proactive les discussions au niveau européen, tant sur le plan de la normalisation des produits que de la sensibilisation des consommateurs.

Sur le plan international, en accord avec ses pays partenaires, Enabel travaille sur plusieurs fronts pour faire face aux multiples types de dérèglements et leurs conséquences. Au Maroc, par exemple, le projet « Développement des filières du safran et du palmier dattier » aide les producteurs à contourner les périodes de sécheresse. Dans ce contexte, l'agence apporte sa contribution en mettant au point des plans de réduction des pertes d'eau et d'amélioration des capacités de transport d'eau, mais aussi d'entretien et de réparation des canaux traditionnels ou de recharge des nappes souterraines. Au Rwanda, où deux programmes sont mis en place dans le cadre de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'objectif visé est l'augmentation des ressources forestières et l'amélioration de leur gestion. Toujours étroitement liées à l'aspect forestier, d'autres actions sont menées sur

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES





BONNE PRATIQUE : DOUANIERS ET INSPECTEURS CITES TRAQUENT LA CRIMINALITÉ ENVIRONNEMENTALE

Les douaniers du SPF Finances et les inspecteurs du SPF Santé publique ont travaillé main dans la main pour l'opération Thunderbird, qui s'est déroulée simultanément dans 41 pays au début de l'année 2017. L'opération Thunderbird visait à lutter contre le braconnage, la récolte illégale, le commerce illégal et la criminalité transnationale liée à la faune et à la flore sauvages. Elle a également été conçue pour permettre aux participants de tester et d'améliorer leurs capacités organisationnelles et de communication à l'échelle mondiale.

Plus d'info sur le [site du SPF Santé publique](#),
[Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement](#)

le sol rwandais, mais dans le domaine de la « biomasse énergie ». Ces initiatives ciblent également la réduction des émissions de gaz et de la consommation en bois énergie, incitant le passage du charbon à des énergies vertes alternatives tels que les pellets.

Dans la province bolivienne de Chuquisaca, le ministère du développement rural et foncier et l'agence belge de développement soutiennent désormais des pratiques agro-écologiques intelligentes qui créent un pont entre les producteurs et les consommateurs et facilitent la commercialisation des fruits et légumes biologiques. L'amélioration des pratiques de production, de récolte et de conservation contribuent à promouvoir les produits naturels et à réduire l'utilisation des pesticides, tandis que l'utilisation du label «production locale propre» de la municipalité de Sucre (avec plus de 300 producteurs maintenant certifiés) augmente la visibilité des produits.

Le Trade for Development Centre (TDC) informe et sensibilise sur le commerce équitable et durable, et appuie les organisations de producteurs dans les pays partenaires

de la coopération gouvernementale belge. De 2014 à 2017, 75 PME établies dans 17 pays ont bénéficié d'un appui du TDC, soit quelque 113.158 bénéficiaires actifs dans divers secteurs : cacao, huile, artisanat, or, fruits et légumes, thé, noix, bois, tourisme et, surtout, café. En 2017, le TDC s'est intéressé au secteur de l'habillement. Le coup d'envoi de la Semaine du commerce équitable a été l'occasion de présenter un nouvel outil de transparence permettant de retracer la provenance d'un vêtement. Cette thématique a aussi été au centre de l'attention lors de la troisième édition du petit déjeuner équitable du TDC organisé au Parlement fédéral.

La Belgique défend une approche durable et responsable de la gestion des ressources naturelles, dont le diamant. Elle s'investit dans la mise en œuvre des conclusions de l'African Diamond Conference organisée par les Affaires étrangères en novembre 2017, en collaboration avec l'Antwerp World Diamond Centre (AWDC). C'est la raison pour laquelle elle joue également un rôle de soutien actif auprès de l'UE qui assure en 2018 la présidence tournante du Processus de Kimberley. ■



SDG 13 : PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS

Le Service fédéral Changements climatiques a lancé, en 2012, un projet intitulé « Une Belgique bas carbone à l'horizon 2050 ». Celui-ci poursuit un double objectif :

- contribuer directement à l'élaboration d'une stratégie bas carbone belge s'inscrivant pleinement dans le cadre d'un développement durable ;
- dans l'esprit du « management de transition », stimuler et alimenter les réflexions et initiatives dans ce domaine afin de favoriser les échanges entre le plus grand nombre d'acteurs possible.

Les principaux éléments du projet réalisés entre 2016 et 2018 sont :

- une étude qui a développé et analysé des scénarios bas carbone pour la Belgique à l'horizon 2050 ;
- un calculateur pour experts en ligne, permettant la construction de scénarios bas carbone ;
- la présentation (« mapping ») d'initiatives bas carbone en Belgique et en Europe ;
- des analyses complémentaires : le paysage du financement climatique en Belgique, la modélisation à l'horizon 2050 en Belgique, la gestion de la transition, les enjeux de la transition bas carbone sur la formation ;
- un calculateur éducatif « My2050 » permettant aux citoyens et élèves de créer leur scénario de transition.

Un accord de coopération portant sur le partage interne des objectifs européens de la Belgique pour le climat et l'énergie pour la période 2013-2020 a été conclu en octobre 2016. Il porte sur les objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre des secteurs non couverts par le système européen d'échange de droits d'émission (secteurs « non ETS »), de part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale, et de contribution au financement climatique international. Cet accord comprend également un volet relatif au partage des revenus de la mise aux enchères des quotas d'émissions dans le système ETS. Un débat national sur le prix du carbone a par ailleurs été organisé par l'administration

13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES





fédérale tout au long de l'année 2017. Celui-ci vise à débattre et à analyser de manière participative les modalités de mise en œuvre d'un potentiel mécanisme de carbon pricing dans les secteurs non couverts par le système européen d'échange de droits d'émission (secteurs « non-ETS ») en Belgique (principalement le transport et les bâtiments).

Le Plan National d'Adaptation aux changements climatiques, rédigé par le groupe de travail « Adaptation » de la Commission Nationale Climat, a été adopté le 19 avril 2017 par la Commission Nationale Climat. Ce plan repose sur 10 mesures :

1. Élaborer des scénarios climatiques détaillés pour la Belgique ;
2. Élaborer une feuille de route pour un Centre d'excellence belge sur le climat ;
3. Créer une plate-forme nationale en ligne pour l'adaptation au changement climatique ;
4. Renforcer la coordination sectorielle au niveau national ;
5. Prendre en compte le changement climatique dans l'analyse des risques concernant les espèces exotiques envahissantes ;
6. Évaluer l'impact des changements climatiques sur la sécurité d'approvisionnement, les infrastructures de transport et de distribution de l'énergie ;

7. Évaluer les impacts socio-économiques des changements climatiques en Belgique ;
8. Tenir compte des incidences du changement climatique et des besoins d'adaptation dans le cadre du futur plan d'action environnement santé (NEHAP) ;
9. Éduquer et sensibiliser les professionnels de la santé aux incidences du changement climatique ;
10. Promouvoir la coopération transnationale en matière d'adaptation.

En 2017, la Commission Nationale Climat a décidé de se concentrer sur l'élaboration d'un Plan National Energie-Climat 2021-2030 intégré, comme proposé dans le Clean Energy Package européen.

Sur le plan international, conformément aux décisions de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP) à Copenhague et à Cancún, les pays industrialisés se sont engagés à mobiliser conjointement 100 milliards USD par an de 2015 à 2020 pour soutenir l'atténuation et l'adaptation des pays en développement. Cet engagement prévoit un financement nouveau et additionnel, prévisible et adéquat, provenant d'une grande variété de sources : publiques et privées, bilatérales et multilatérales, y compris des sources innovantes.

Dans le cadre de la Convention de Paris (COP21), les parties prenantes ont réitéré leur volonté de respecter les engagements de Copenhague et ont affirmé vouloir apporter un soutien aux pays en développement dans leurs efforts d'atténuation et d'adaptation au changement climatique en mobilisant à nouveau 100 milliards USD par an de 2020 à 2025.



BONNE PRATIQUE : LES RÉGIONS ET LE FÉDÉRAL DÉVELOPPENT DES SYNERGIES AXÉES SUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La Belgique s'est dotée d'un plan national d'adaptation au changement climatique 2017-2020. Ce plan identifie des mesures d'adaptation spécifiques qui doivent être prises au niveau national afin de renforcer la coopération et de développer des synergies en matière d'adaptation entre les différentes entités (niveau fédéral, régions).

Des évaluations concernant les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation ont été réalisées au niveau régional comme au niveau fédéral. Elle montrent que le changement climatique touchera de nombreux secteurs en Belgique, avec des incidences parfois très différentes et des effets en cascade. Différentes mesures d'adaptation sectorielles et intersectorielles ont été recensées aux niveaux national, fédéral et régional, permettant aux autorités concernées d'adopter des plans, chacune dans leur domaine de compétence.

Plus d'info sur le site www.climat.be

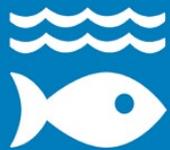
La Belgique contribue financièrement au Least Developed Countries Fund (LDCF) du Global Environment Facility. Ce fonds vise à soutenir spécifiquement les pays les moins avancés dans leur lutte contre le changement climatique. La contribution au Least Developed Countries Fund s'ajoute à une contribution au Green Climate Fund (GCF), qui a été créé dans le giron de la United Nations Convention on Climate Change (UNFCCC) pour aider les pays en développement dans la lutte contre le changement climatique. La Coopération belge au Développement s'est engagée à prendre à son compte au moins la moitié de l'engagement belge annuel pour la période 2016-2020. En tant qu'acteur de développement, Enabel

est actif depuis de nombreuses années dans la lutte contre les changements climatiques. Avec sa Stratégie Climat 2017-2020, Enabel a réaffirmé son engagement pour limiter son propre impact sur le climat et appuyer ses partenaires pour faire face à des changements devenus inéluctables. Enabel met ainsi en œuvre des actions spécifiquement dédiées au climat qui consistent à :

- renforcer les capacités et les connaissances des institutions ;
- appuyer les politiques nationales pour une meilleure intégration du climat ;
- augmenter l'accessibilité aux financements climat. ■

SDG 14 : CONSERVER ET EXPLOITER DE MANIÈRE DURABLE LES OCÉANS, LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

14 VIE AQUATIQUE



Malgré sa surface limitée, la Mer du Nord est l'une des mers les plus « utilisées » au monde. Navigation, tourisme, pêche, extraction de sable, production d'énergie, exercices militaires, etc. : toutes ces activités génèrent une pression élevée. Afin de bien coordonner toutes ces activités, le Plan d'aménagement des espaces marins (PAEM) est revu tous les 6 ans. Le premier PAEM date de 2014 et court jusqu'en 2020. Le second couvre la période 2020 à 2026 et a été soumis à la consultation publique de juin à septembre 2018. Ce Plan dresse l'inventaire de notre mer du Nord et de ses usagers et s'efforce de concilier leur impact spatial. Le service scientifique Unité de gestion du modèle mathématique de la

mer du Nord (UGMM) a en outre été chargé du suivi des différentes obligations légales (ainsi que des droits) et des arrêtés d'exécution pour la gestion du milieu marin.

La Belgique a également développé sa vision politique à long terme de la mer du Nord 2050. Trois groupes de travail ont été mis en place autour des thèmes « Naturalité », « Économie bleue et innovation » et « Usage multiple de l'espace ». Six thèmes transversaux ont également été inclus au parcours : durabilité, recherche et développement, gouvernance/structures de gestion, sûreté et sécurité, interaction terre-mer et réflexion transfrontalière. Le parcours a débuté en décembre 2016 pour s'achever en juillet 2017.

Les déchets marins constituent un domaine d'intérêt particulier, abordé à travers une grande variété d'actions et d'initiatives. Un plan d'action national de lutte contre les déchets marins, adopté en 2017 par le Conseil des Ministres, contient 5 objectifs prioritaires :

- conscientisation et sensibilisation à la problématique des déchets marins, tant auprès des amateurs de la mer que des usagers de la mer ;
- obtention d'une réduction active du flux entrant de déchets marins dans la partie belge de la mer du Nord ;
- renforcement des connaissances et du

BONNE PRATIQUE : LA DÉFENSE AU CHEVET DE LA MER DU NORD

Depuis 1995, la Défense et le SPP Politique Scientifique disposent d'un accord de coopération portant sur l'implication du Belgica dans le cadre des campagnes de recherche océanographiques. La Marine Belge fournit l'équipage, est responsable de du maintien opérationnel ainsi que de l'approvisionnement logistique du navire. En plus de l'UGMM (Unité de Gestion du Modèle Mathématique de la Mer du Nord et de l'Estuaire de l'Escaut), différentes universités du pays, certains services publics et instituts fédéraux et régionaux concernés par la surveillance de la qualité de l'eau de mer et par les recherches océanographiques utilisent le navire. Ceci concerne toutes les activités et études en rapport avec le fonctionnement de l'écosystème marin, que ce soit la géologie, la géophysique, ainsi que tout ce qui concerne les activités de la pêche.

Vu l'internationalisation des programmes de recherche et de surveillance, de nombreux scientifiques étrangers embarquent régulièrement à bord.

Depuis avril 2008, La Défense a un protocole d'accord avec le SPF Santé publique, portant sur l'utilisation d'UAV (Unmanned Aerial Vehicle) dans le cadre du contrôle et de la lutte contre la pollution de la mer du Nord. Les avions sans pilote de type B-Hunter effectuent des vols de reconnaissance au-dessus de la mer du Nord durant lesquels des photos et des enregistrements filmés portant sur de vastes zones sont réalisés. De cette manière, les déversements d'hydrocarbures et la pêche illégale peuvent être tracés.

Plus d'info sur le [site de l'Institut Royal des Sciences Naturelles](#) ou sur le [site de la Défense](#)



monitoring en matière de problématique des déchets marins en Belgique ;

- focalisation sur la coordination et la mise en commun de toutes les initiatives existantes et nouvelles ;
- augmentation du nombre d'actions de nettoyage tant à terre qu'en mer.

Par ailleurs, des plans de gestion ont été adoptés en janvier 2018, après une consultation publique, dans les zones Natura 2000 dans la partie belge de la mer du Nord. Ils ont été fixés par habitat (les bancs de sable, les lits de graviers et les bancs de vers tubicoles) et par espèce protégée (le phoque gris et commun, le marsouin et les oiseaux) pour la période 2018-2023. L'objectif de ces plans est de protéger et de rétablir des habitats et des espèces d'animaux.

Sur le plan international, la Belgique est membre du « Groupe des amis des océans et des mers », fondé en 2015 par le représentant permanent des Fidji aux Nations Unies, qui entend travailler plus spécifiquement à la réalisation de l'objectif 14. Ce groupe vise à étoffer les connaissances scientifiques maritimes, développer la capacité de recherche et le transfert de technologies marines, accroître les avantages économiques pour les petits États insulaires en développement, tels que Fidji et ses voisins des îles du Pacifique, de l'utilisation durable des ressources marines, notamment par une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme. En matière de prévention et de réduction des déchets marins, un expert belge a été sélectionné pour faire partie du groupe consultatif sur les déchets plastiques et les

microplastiques marins créé en 2016 par une résolution de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. Depuis février 2017, la Belgique est également devenue partenaire de la campagne mondiale sur les déchets marins, lancée dans le cadre du Programme d'action mondial du PNUE pour la protection du milieu marin en raison des activités terrestres. Connue sous le nom de *Clean Seas Campaign*, son objectif déclaré est de mettre fin aux déchets marins en éliminant les sources principales.

Par ailleurs, la Belgique soutient la *Global Ghost Gear Initiative* qui vise à améliorer la santé des écosystèmes marins, protéger les animaux marins et préserver la santé humaine et les moyens de subsistance. Il s'agit de la première initiative consacrée, à l'échelle

mondiale, à la lutte contre le problème des débris de pêche.

En tant que membre de la "Joint Programming Initiative Healthy and Productive Seas and Oceans", un projet de coopération entre 21 États membres européens, la Belgique finance la recherche sur l'impact des microplastiques et de l'exploitation des eaux profondes sur les écosystèmes marins.

Notre pays souhaite contribuer à l'adoption d'une nouvelle Convention des Nations unies sur la protection de la biodiversité marine au-delà des zones de juridiction nationales. C'est la raison pour laquelle, quelques mois avant la première conférence des Nations Unies sur les océans de juin 2017, il a organisé l'atelier « Healthy Oceans, Resilient Islands

» (océans sains, îles résilientes) qui a rassemblé les représentants et les experts des petits États insulaires en développement (PEID). Les invités internationaux ont ainsi pu discuter avec des entreprises, des organisations internationales et des départements universitaires concernant la gestion durable des océans, le dessalement, les récifs artificiels, les travaux de dragage, les sources d'énergie éolienne, hydraulique, solaire et marémotrice, l'élimination de la pollution marine et la protection de la faune et flore marines. Par ailleurs, durant la conférence des Nations Unies sur les océans, la Belgique a enregistré 22 engagements pour la protection de la biodiversité marine, venant à la fois du gouvernement, du monde universitaire, des ONG et du secteur privé, et figure ainsi parmi les pays les plus actifs. ■



SDG 15 : PRÉSERVER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES EN VEILLANT À LES EXPLOITER DE FAÇON DURABLE, GÉRER DURABLEMENT LES FORÊTS, LUTTER CONTRE LA DÉSSERTIFICATION, ENRAYER ET INVERSER LE PROCESSUS DE DÉGRADATION DES SOLS ET DE LA BIODIVERSITÉ

15 VIE TERRESTRE



Le déclin des populations d'abeilles et autres pollinisateurs est une réelle source de préoccupation, car plus de 90 % des espèces de fleurs sauvages dépendent de ces insectes pour leur survie. Le « Plan Abeilles » 2017-2019, adopté en 2017 par le gouvernement fédéral, comporte 8 volets d'action ayant pour ambition d'aider les apiculteurs, mieux comprendre les racines du problème, mieux maîtriser les risques et mobiliser tous les acteurs concernés.

2017 est également l'année du lancement de la stratégie #Bebiodiversity, dont l'objectif est double : sensibiliser et aider les entreprises à s'engager dans une démarche volontaire de préservation de la biodiversité et des services

écosystémiques et donner aux citoyens-consommateurs les moyens de choisir des produits plus respectueux de la biodiversité. Une campagne de communication encadre la stratégie dans une démarche de sensibilisation, d'éducation et de mobilisation. Divers outils de communications sont utilisés pour atteindre citoyens-consommateurs et entreprises : site web de campagne, vidéos, activations des réseaux sociaux. Un outil web spécialement conçu pour aider les entreprises à choisir et mettre en œuvre des actions en faveur de la biodiversité est en phase de développement.

La Plateforme belge biodiversité, initiée par plusieurs autorités fédérales, fournit des

services à la communauté scientifique belge engagée dans la recherche sur la biodiversité. Elle anime plusieurs communautés de pratique (CdP) qui sont des groupes interdisciplinaires de chercheurs, de décideurs et de parties prenantes qui collaborent sur des questions d'actualité spécifiques liées à la biodiversité.

Sur le plan international, la Belgique est un des membres du comité permanent de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (CITES). Elle finance également l'African Elephant Fund et soutient les activités du parc national du Virunga en RDC. Lors de la COP 13 sur la diversité biologique, qui s'est tenue à Cancun au Mexique fin 2016, la Belgique est



l'un des 13 pays ayant participé à la création de la Coalition des volontaires pour les pollinisateurs (Coalition of the Willing on Pollinators).

Avec ses pays partenaires, la coopération belge au développement accorde une attention particulière à la protection, la restauration et la promotion de la gestion et de l'utilisation durables des écosystèmes terrestres, notamment des forêts. Ainsi, en Tanzanie par exemple, elle travaille sur un projet de gestion durable d'un écosystème de zones humides de préserver leur équilibre écologique, d'améliorer les moyens de subsistance des communautés locales et d'assurer un développement économique durable. Au Rwanda, elle œuvre à la gestion forestière par la production de biomasse ligneuse dans plusieurs districts, en partenariat avec les ministères et organismes nationaux s'occupant des ressources naturelles et de l'environnement.

Le programme CEBios (« Capacities for Biodiversity and Sustainable development ») a pour objectif de renforcer la capacité locale des pays partenaires de la Coopération belge au développement dans le domaine de la conservation de la biodiversité et du développement durable relatif à l'éradication de la pauvreté. Les actions de ce programme sont développées dans le cadre des obligations internationales de la Belgique (Convention sur la diversité biologique) et de la Stratégie européenne en matière de biodiversité jusqu'en 2020. ■



SDG 16 : PROMOUVOIR L'AVÈNEMENT DE SOCIÉTÉS PACIFIQUES ET OUVERTES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, À TOUS LES NIVEAUX, DES INSTITUTIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTES

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



Le Plan national de sécurité (PNS), publié tous les 4 ans, est le fil conducteur du fonctionnement policier en Belgique. Le 7^e plan national de sécurité (2016-2019) fixe 10 phénomènes de sécurité auxquels les services de police et toutes les autres instances concernées vont prêter une attention particulière pendant les quatre prochaines années :

- la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme ;
- le trafic et la traite des êtres humains ;
- les drogues : la production professionnelle et commerciale de cannabis ; la production et le marché des drogues synthétiques ; l'import et l'export de cocaïne ; les hormones ;
- la fraude sociale et fiscale ;
- le cybercrime et la cybersécurité ;
- la criminalité violente, les atteintes à l'intégrité de la personne et la discrimination : violence intrafamiliale, violence sexuelle sur des majeurs, abus sexuels sur des mineurs et discrimination ;
- la criminalité organisée contre la propriété et les trafics de bien illégaux : les groupes d'auteurs itinérants et le trafic illégal d'armes ;
- l'environnement (lié à la fraude) : la fraude au déchet, la biodiversité, le bien-être animal, la fraude à l'énergie ;
- la sécurité routière ;

- l'amélioration de l'ordre public (incivilités, gestion négociée de l'espace public et transmigration illégale).

La Belgique s'est engagée à garantir les droits fondamentaux de l'individu dans ses mesures nationales contre le terrorisme. Toute réponse, qu'elle soit législative, administrative, ou par le biais d'interventions des forces de l'ordre, doit répondre aux critères de proportionnalité entre la sécurité de la population et le respect des libertés fondamentales.

Après les attentats du 22 mars 2016, le fonctionnement de la Commission pour l'aide financière aux victimes a connu une profonde réforme pour permettre un accompagnement



plus efficace et plus rapide des victimes. L'aide principale (aide financière pour les dommages subis) peut être octroyée aux victimes qui ne peuvent faire appel à une assurance et aux victimes pour lesquelles l'intervention de l'assureur est terminée.

En juillet 2017, le Conseil des ministres a pris acte du premier plan national « Entreprises et Droits de l'homme », qui contient 33 actions permettant aux autorités belges fédérales et fédérées compétentes de concrétiser leur engagement en la matière et d'introduire les droits de l'Homme dans le cadre de l'entrepreneuriat socialement responsable et du développement durable. Ce plan d'action répond spécifiquement aux premier et troisième piliers des directives des Nations Unies relatives aux entreprises et aux droits de l'Homme, à savoir l'obligation qui incombe à l'État de protéger les personnes, lorsque des tiers, y compris des entreprises, portent atteinte aux droits de l'Homme et la nécessité d'assurer aux victimes de violations des droits de l'Homme le recours à des mesures de réparation effectives. Il vise également à stimuler les entreprises (actives en Belgique et à l'étranger) et les entreprises internationales actives en Belgique à respecter et promouvoir les droits de l'Homme tant au sein de leur propre entreprise que dans leur sphère d'influence.

En ce qui concerne l'intégration des outils numériques, l'Agence pour la Simplification Administrative joue un rôle important dans l'appui offert aux services publics pour implémenter loi Only Once de 2014. Cette loi poursuit comme objectif premier la réutilisation (par les autorités) des données déjà disponibles dans des sources authentiques et la promotion de l'utilisation de formulaires électroniques. Bon nombre d'initiatives ont à présent un impact considérable sur la réduction des charges administratives. Citons essentiellement la facturation électronique, les éco-chèques et les chèques-repas électroniques. La mise en œuvre d'applications d'e-government, comme Télémarc, MyRent, MyMinFin ou Tax-on-Web, permettent non seulement de réduire considérablement les coûts de gestion administratives mais facilitent également grandement les rapports entre les citoyens/entreprises et les services publics.

Le Centre pour la cybersécurité Belgique (CCB) a été fondé par l'AR du 10 octobre 2014 et a concrètement vu le jour en juillet 2015. Lancé en 2016, le site www.safeonweb.be, sur lequel le CCB fournit au grand public des trucs et astuces pour surfer sur la toile de façon plus sécurisée, a été visité par 1,5 millions d'internautes. En janvier 2017, la Computer Emergency Response Team nationale (CERT) a été placée sous l'égide du CCB. La campagne de

sensibilisation contre le phishing, organisée de concert avec la Cyber Security Coalition en 2017, a pour sa part touché 2 millions d'internautes. En 2018, nous lui devons la publication d'un guide de référence en ligne, destiné aux entreprises et organisations, afin de les rendre moins vulnérables à la cybercriminalité. Les chiffres révèlent qu'en 2016, deux tiers des entreprises belges ont été victimes de cybercriminalité. Si, pour la plupart des entreprises, les dommages se sont limités à une perturbation du fonctionnement quotidien, pour 9 % des entreprises victimes d'escroquerie et de chantage sur Internet, les dommages se sont chiffrés jusqu'à plus de 10 000 euros.

En matière de transparence et d'éthique politique, les lois organisant la limitation et le contrôle des dépenses électorales pour les élections européennes, fédérales, régionales et communautaires (loi du 19 mai 1994 et loi du 4 juillet 1989) ont été modifiées par la loi du 6 janvier 2014. Celle-ci oblige les bénéficiaires des sponsorings de 125 euros et plus, effectués à des partis politiques et à leurs composantes, à des listes, à des candidats et à des mandataires politiques, d'enregistrer annuellement l'identité des entreprises, des associations de fait et des personnes morales qui les ont effectués. Les dispositions légales qui instaurent cette obligation sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2016 et concernent les sponsorings effectués en 2015.



**BONNE PRATIQUE :
LE JARGON N'EST PLUS AUSSI
TENACE AU SPF JUSTICE
ET AU SPF FINANCES**

Au SPF Justice, la Direction Générale Législation a organisé des groupes de travail internes sur l'écriture lisible en 2017. Les juristes ont ainsi découvert des techniques permettant de rédiger des textes accessibles et clairs sans pour autant nuire à la précision. Au sein de l'Ordre judiciaire, l'intérêt pour la communication claire grandit également. Depuis mai 2017, le tribunal de la famille envoie ainsi des lettres de convocation à la portée des enfants. Au SPF Finances, 252 lettres types ont été réécrites en 2017 dans le but d'être plus lisibles. La moitié de ces lettres provient de l'Administration générale de la Fiscalité. Ce processus de réécriture s'inscrit dans le cadre du projet « Lisibilité » lancé en 2012, qui vise à mieux se faire comprendre auprès des citoyens et des entreprises. Pour le SPF, il s'agit d'une opération gagnant-gagnant car moins de personnes doivent le contacter pour clarifier des lettres difficiles à interpréter.

Le Bureau fédéral du Plan a développé en 2014 une série d'indicateurs complémentaires au produit intérieur brut, basés notamment sur les recommandations de la Conférence des statisticiens européens sur la mesure du développement durable. Depuis 2016, ces 67 indicateurs sont analysés dans un rapport annuel qui fournit des informations sur les problèmes sociaux, environnementaux et économiques et décrit l'évolution du bien-être des personnes et de la société belge.

Sur le plan international, la Belgique participe aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, afin d'aider les pays touchés par les conflits à créer les conditions de retour à la paix. Notre pays contribue ainsi, depuis 2013, à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Il est également partie prenante à Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).

Dans les promesses faites par la Belgique en vue de son adhésion au Conseil des Droits de l'Homme des Nations unies (2016 à 2018) figurent des dossiers prioritaires comme la lutte contre l'impunité, l'abolition de la peine de mort, les droits de la femme, le droit des enfants et la liberté d'expression. Son élection comme membre non permanent au Conseil de Sécurité des Nations Unies (2019 et 2020) se fonde sur une campagne dont la devise est « Bâtir le consensus. Agir pour la paix ». Spécifiquement, la protection des civils et l'impact des conflits sur les enfants sont au cœur des préoccupations de la Belgique, de même que le rôle joué par les femmes dans la prévention et la résolution des conflits. Le respect du droit international humanitaire et la lutte contre l'impunité, la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, la non-prolifération et l'interdiction des armes chimiques, et l'impact du changement climatique sur la sécurité figurent également parmi les thèmes d'intérêt particulier de nos représentants.

En mai 2016, la Belgique est devenue membre, pour deux ans, du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), qui a pour mission de mettre en œuvre les dispositions de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques adoptée par les Nations Unies en 1992.

Depuis 2016, la Belgique soutient le Vietnam dans la mise en place d'institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux, en aidant trois provinces à mieux répondre aux attentes des citoyens. L'évaluation de la qualité des services rendus et des performances des administrations publiques par les citoyens est menée de manière complémentaire en collaboration avec OXFAM, qui a développé une application mobile permettant aux citoyens de fournir des informations en retour sur les performances des districts en matière de services ciblés (M-Score). ■

SDG 17 : RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LE REVITALISER

17 PARTENARIATS
POUR
LA RÉALISATION
DES OBJECTIFS



Le 31 août 2018, le Conseil des ministres a approuvé une refonte du cadre légal de la politique belge de développement. Le nouveau cadre légal s'inscrit dans le sillage de l'Agenda 2030 pour le Développement durable et des dix-sept Objectifs de développement durable des Nations unies. Il confirme des transformations qui ont été entreprises au cours des années précédentes, notamment avec la Société belge d'Investissement pour les Pays en développement (BIO) et la création d'Enabel qui a pris le relais de l'Agence de Développement. Sur le plan du contenu aussi, de nouvelles priorités ont été fixées : l'accent est davantage mis sur le rôle du secteur privé, sur de nouvelles formes de financement et sur le numérique comme levier de développement.

La nouvelle politique belge de développement s'attache aussi à impliquer beaucoup plus le secteur privé dans la réalisation des Objectifs de développement durable. Le secteur privé et la libre entreprise sont en effet des moteurs significatifs de progrès et de développement humain. Via BIO, notre pays investit dans des entreprises locales dans nos pays partenaires, mais en Belgique aussi il convient de jeter des ponts entre le monde du développement et celui de l'entreprise. En 2016, plus de cent entreprises et organisations belges ont souscrit à la charte belge SDG et aux Objectifs de développement durable. Ce partenariat avec le secteur privé est à présent approfondi.

À l'avenir, les entreprises désireuses d'investir dans les pays en développement pourront également bénéficier d'un soutien financier.

Le fait de miser sur des modes de financement novateurs représente également un enjeu important. En 2017, notre pays a lancé avec le Comité international de la Croix-Rouge le tout premier « Humanitarian Impact Bond », un mécanisme de financement innovant qui réunit des investisseurs privés, les pays donateurs et la Croix-Rouge. Dans le cadre de cette obligation à impact humanitaire, l'État belge rembourse le préfinancement assuré par des investisseurs privés si et seulement si les résultats préalablement fixés ont été atteints. Cette manière de travailler orientée sur les résultats et efficiente en termes de coûts est appelée à se développer de plus en plus dans la politique belge de développement à l'avenir. Les principaux éléments attractifs de cette formule sont le transfert des risques du secteur public au secteur privé et le potentiel d'élargir la base de ressources de l'aide humanitaire aux sources privées. En cas de succès, ce mécanisme pourrait probablement être élargi au-delà de la sphère des interventions purement humanitaires, en tant qu'outil inventif en termes de financement du développement. ■





www.developpementdurable.be

COLOPHON

Publication :

*Contributions des services
publics fédéraux aux objectifs
de développement durable –
Rapport des membres de la CIDD
(2016-2018)*



Éditeur responsable :

*Dieter Vander Beke,
Président de la Commission
Interdépartementale pour le
Développement Durable (CIDD)*

Publication mars 2019

*Secrétariat de la CIDD
assuré par l'Institut Fédéral pour
le Développement Durable (IFDD)
Rue Ducale 4 – 1000 Bruxelles
Tél. : 02/501 04 62*

Graphisme :

mathieu-gillet.be